

La Boule d'or retrouve une seconde jeunesse

LA CHAUX-DE-FONDS Sur l'avenue Léopold-Robert, le bâtiment, datant de 1968, a subi un lifting complet. Réemploi, circuits courts et énergie renouvelable ont été privilégiés. Les explications de l'architecte.

PAR DANIEL DROZ



L'immeuble de la Boule d'or, au numéro 90 de l'avenue Léopold-Robert. NICOLAS MONTANDON

En visitant l'immeuble de l'avenue Léopold-Robert 90 à La Chaux-de-Fonds, on se replonge dans l'ambiance particulière de la fin des années 1960. Un rappel historique s'impose. Cet immeuble a été construit à la place de celui qui abritait la Boule d'or. Ce cabaret populaire, dont les plus anciens Chaux-de-Fonniers se souviennent encore, a été ravagé par un incendie en 1965, en particulier au niveau des combles. Les propriétaires de l'époque ont renoncé à réparer les parties endommagées et ont décidé de le démolir dans sa totalité pour le reconstruire, mais... dans un autre style. Ce qui alors avait choqué une grande partie de la population. Le cabaret tenait son nom de la boule qui ornait son toit. Il n'y en a bien évidemment plus, mais le nom est resté.

«Maintenir et mettre en valeur»

Aujourd'hui propriété de la Caisse de pensions du canton de Neuchâtel, le «nouveau» bâtiment – dix étages, 24 appartements, des espaces de bureau au 1er et un restaurant au rez-de-chaussée – a fait l'objet d'un lifting complet. Après deux ans et demi de travaux, les appartements et les surfaces de bureaux sont dès à présent mis en location. Mandaté par le propriétaire, le bureau de l'architecte Bo-

ris Evard a volontairement privilégié le maintien de la typologie des logements, à l'exception des locaux sanitaires sous-dimensionnés. Il a aussi opté pour la conservation et la restauration d'un maximum d'éléments de l'ouvrage existant. Une devise a prévalu: «Maintenir et mettre en valeur plutôt que transformer et remplacer.» Il s'agissait d'une exigence patrimoniale pour ce bâtiment des Trente Glorieuses, mais aussi d'être en phase avec des notions impératives de durabilité.

Un architecte précurseur

Le bureau d'architecture a aussi choisi de perpétuer l'esprit voulu par le jeune architecte qui, en 1967, a imaginé cet ouvrage, Jean-Pierre Horni. «Il a conçu des bâtiments très contemporains pour l'époque et ils le sont encore aujourd'hui! L'influence de Le Corbusier est absolument manifeste», relève Boris Evard. «C'était déjà un précurseur à La Chaux-de-Fonds dans les années 1960, au même titre que Georges-Jacques Haefeli.» Dans ce contexte, au 7e étage, un appartement dont les spécificités n'ont que très peu été altérées au fil des décennies a été restauré avec une grande partie de ses composantes d'origine. La cage d'escalier a aussi pu être maintenue «dans son jus». Briques de terre cuite et béton

sont apparents dans cet appartement témoin. Comme les autres, il est traversant. Au nord, on a une vue dégagée sur la rue de la Serre et la ville en damier.

Nuisances sonores filtrées

Au sud, côté Pod, une loggia dispose d'une double peau mobile en verre et en métal déployé, filtrant ainsi les nuisances sonores et la lumière. Les autres appartements ont aussi été rénovés de manière à respecter au mieux le travail initial encore visible de Jean-Pierre Horni.

“
Le béton a été conservé,
mais il disparaît sous une
nouvelle façade ventilée.”

BORIS EVARD
ARCHITECTE

Lorsque les murs en béton et les murs en briques autrefois apparents n'avaient pas été au fil du temps recouverts d'un enduit de plâtre, ces parties d'ouvrage ont simplement été peintes en blanc. Un grand nombre de portes intérieures des appartements ainsi que leurs poignées d'origine ont aussi pu être conservées et restaurées. Ces portes ont la particularité d'aller d'un seul tenant du sol... au plafond.

Circuit court oblige, le choix des plans de travail des nouveaux agencements de cuisine s'est porté sur du granit des Grisons et non pas, comme souvent, du «nero assoluto» provenant du Zimbabwe... «Sans dénaturer la disposition des chambres au nord, nous avons amélioré leur modularité et leurs interactions au vu de leurs surfaces initialement pensées de manière minimaliste. Nous avons même pu augmenter leur habitabilité en tirant profit de la nouvelle 'épaisseur' de la façade isolée», relève l'architecte.

Deux pompes à chaleur

Aujourd'hui, pour l'ensemble de l'immeuble, l'énergie renouvelable est privilégiée. Deux pompes à chaleur industrielles ont été installées sur le toit. Des panneaux solaires photovoltaïques doivent encore y être intégrés au printemps 2025. L'enveloppe thermique du bâtiment a été complètement repensée. Au nord, l'esprit de la façade initiale, très lisse, a été préservé. «Toutefois, pour des raisons d'optimisation énergétique, le béton a été conservé, mais il disparaît sous une nouvelle façade ventilée», précise Boris Evard. «Une façade avec un revêtement en aluminium de couleur dorée en référence à l'ancienne Boule d'or a été préconisée.»

Une auberge de jeunesse? Fantastique!



Le Conseil général de Neuchâtel a soutenu le projet de Tour du fantastique et d'auberge de jeunesse, lundi. DAVID MARCHON

NEUCHÂTEL

Le projet culturel de la Tour du fantastique et l'auberge de jeunesse ont passé une étape majeure dans leur concrétisation, qui interviendra autour de 2027.

Lundi, le Conseil général de Neuchâtel a ouvert de nouveaux horizons pour le tourisme et la culture. Les décrets concernant la transformation du collège des Sablons en auberge de jeunesse, puis le rapport actant le soutien de la Ville au démarrage du projet privé de la Tour du fantastique, ont été largement acceptés, après deux salves de questions. L'auberge de jeunesse, attendue de longue date, doit offrir une centaine de lits touristiques abordables. Elle sera gérée par l'Association des auberges de jeunesse de Suisse, qui versera un loyer à la Ville. Elle pourrait, à terme, être utilisée par l'école à journée continue, en servant jusqu'à 120 repas de midi.

Quelle rentabilité?

Les questions posées autour de ce projet tiennent au modèle d'affaires: le groupe PLR a rendu l'assemblée attentive à une potentielle concurrence déloyale de l'établissement, dont la transformation sera financée par la Ville. Le conseiller général PLR Camille Gonseth, rapporteur de la commission financière, a aussi estimé qu'il n'était pas certain que les loyers envisagés soient suffisants pour assurer le financement des transformations. Le conseiller communal chargé du dossier, Jonathan Gretillat, a rassuré. «La rentabilité de l'établissement est assurée», a-t-il promis. Le projet devrait aussi se dérouler en bonne intelligence avec l'hôtellerie. La section Neuchâtel-Jura d'Hôtellerie suisse est actuellement représentée au conseil de fondation de l'établissement. Le projet de Tour du fantas-

tique, prévue comme un lieu de création et de réflexion entre la science et la technologie, repose, lui, sur la mise à disposition des œuvres de l'illustrateur John Howe. Cette dépendance au travail d'un seul homme a posé question. Réponses de la Ville, apportées par la conseillère communale Julie Courcier Delafontaine: John Howe a concrètement prévu de mettre en dépôt au Musée d'art et d'histoire (Mahn) près de 3000 de ses œuvres, à des conditions qui seront fixées par convention. «Les discussions sont à bout touchant et les votes de ce soir accélèreront leur concrétisation», a dit l'élue. Au sujet des doutes sur la fréquentation prévue de 50 000 personnes par an, perçue comme optimiste, Julie Courcier Delafontaine a noté que la comparaison avec d'autres musées de la Ville ne tenait pas. Pour elle, il faut envisager que, grâce au Niffy (Neuchâtel International Fantastic Film Festival, partenaire du projet) et à John Howe, Neuchâtel devienne une capitale du fantastique en Europe, et donc comparer la fréquentation attendue avec les expositions déjà réalisées par John Howe ou d'autres musées européens du même type. **LOË**

PUBLICITÉ

extension-autoroutes-non.ch

ZOÉ NATER
Co-présidente de la Jeunesse socialiste neuchâteloise
«Étendre davantage nos autoroutes, c'est mener une politique contraire aux enjeux environnementaux de notre génération.»

NON
aux projets autoroutiers extrêmes le 24 novembre